

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 octobre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020

2020 DAE 158 Ecole Boule-actualisation des tarifs de restauration des commensaux.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education, notamment ses articles L. 421-23 et L. 422-3;

Vu le projet de délibération en date du 22 septembre 2020, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'actualiser les tarifs de restauration des commensaux de l'école Boule pour l'année scolaire 2020/2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du 21 septembre 2020 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Pour l'année scolaire 2020-2021, les tarifs de restauration applicables aux commensaux sont fixés ainsi pour l'école Boule :

- personnel, indice brut inférieur ou égal à 548 : prix par repas : **3,30 €**
- personnel, indice brut supérieur à 548 : prix par repas : **5,40 €**
- passagers : prix par repas : **7,00 €**

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO